Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conge maternite e conge parental

Par serena17

bonjour je me permet de vous contacter pas que mon ancien employer a jamais payer mes conges on disant que je avais pas le droit pour justificative de mes conge paternal et maternite ,merci pour votre aide

---
Par kang74

Bonjour

Les congés payés n'ont pas à être payé .
Pendant votre congé maternité vous avez dû acquérir 2.5 jours de congé par mois , qu'il aurait fallu poser pour ne pas les perdre avant votre congé parental .
Congé parental ou vous acquiescerez pas de congés .

Par de là, je vous conseille de faire vérifier vos fiches de paie, mais le report des congés payés acquis avant le congé mat ou pendant celui ci n'ont pas vocation à être reportés comme dans le cas d'arret maladie .